

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 juin 2025	N° 2025-257

Convocation du 28 mai 2025

Aujourd'hui vendredi 6 juin 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT

Mme Christine BONNEFOY à M. Jacques MANGON

M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE

M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL

M. Nicolas PEREIRA à M. Fabien ROBERT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250606-lmc1108459-DE-1-1 Date de télétransmission : 16/06/2025 Date de réception préfecture : 16/06/2025 Publié : 16/06/2025
--

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 6 juin 2025	<i>Délibération</i>
		<i>N° 2025-257</i>

Subvention à l'association Musiques de Nuit Diffusion 2025 - Décision - Autorisation

Madame Céline PAPIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'association Musiques de Nuit Diffusion expérimente depuis plus de 40 ans de nouvelles pratiques culturelles et innovantes sur notre territoire avec la mise en œuvre de projets interrégionaux et interdisciplinaires de rayonnement national et international. Cette association a également participé pendant 6 ans au renforcement des échanges culturels dans le cadre du partenariat entre Bordeaux et Douala (Cameroun) avec l'organisation du Festival New Bell, des master-class et des résidences d'artistes croisées entre les deux métropoles.

En 2025, il est proposé d'organiser de nouveaux rendez-vous culturels tournés en lien avec l'Afrique, afin d'aller à la rencontre des traditions et des innovations de ce continent avec l'intention d'encourager les dynamiques territoriales en faveur de l'interculturalité.

Format des évènements

Le programme de ces rencontres culturelles portera sur des musiques actuelles, reflet d'histoires riches et parfois tourmentées. Concerts, ateliers, rencontres scolaires, conférences et formations vont ponctuer l'année 2025, le tout dans un esprit de réciprocité, afin de renforcer les coopérations.

Cette série d'événements sera pluridisciplinaire et valorisera la diversité et l'inventivité de la scène artistique africaine. A destination du grand public, il permettra de naviguer entre lieux officiels et alternatifs à la découverte des héritages du métissage.

Plusieurs temps sont ainsi prévus :

Dans le cadre du partenariat avec Douala au Cameroun :

- En partenariat avec l'Institut Français du Cameroun à Douala : accueil sur le territoire métropolitain de plusieurs artistes camerounais (rencontres, concerts), notamment Joyce Babatunde, finaliste du prix RFI Talent 2025, et son groupe, à l'été.
- Formation en ingénierie de projets culturels et en régie : accueil sur le territoire métropolitain de techniciens de Douala et mission de suivi à Douala lors du festival Douala Music'Art Festival (Domaf) à l'automne.
- Festival Domaf : intervention d'un artiste du territoire métropolitain (DJ Vex), actions dans les quartiers populaires de Douala (rencontres, ateliers, concerts, restitution).

Dans le cadre des « Rendez-Vous avec les Afriques » de Bordeaux Métropole à l'automne :

- Soirée culturelle de la journée de rencontres le 26 novembre 2025 : concert du groupe le « Bal de l'Afrique enchantée » et première partie par un artiste du territoire métropolitain.
- Labellisation envisagée de certains concerts et événements.

Dans le cadre d'autres coopérations en lien avec les Afriques :

En partenariat avec l'Alliance Française d'Harare : concerts et accueil en résidence sur le territoire métropolitain du trio du groupe HOPE (Zimbabwe). Il s'agit d'activités menées en réciprocité aux actions menées par les sœurs bordelaises Hié en 2024 en Afrique australe.

Les acteurs suivants participent à la réalisation du projet :

Musiques de Nuit Diffusion : association responsable du projet culturel et artistique le « Rocher de Palmer » à Cenon et « les inédits de l'été » dans le cadre de l'été métropolitain. Dans la mise en œuvre du projet, Musiques de Nuit Diffusion assurera la programmation des événements culturels et sera amené à collaborer avec d'autres acteurs de l'écosystème culturel bordelais.

Le public, les artistes et les partenaires pourront se retrouver autour de valeurs et de projets communs :

- La transmission et les rapports intergénérationnels,
- Le lien entre professionnels et amateurs,
- Le maillage territorial, associatif et partenarial à travers tout un réseau,
- De lieux de culture, d'institutions et d'associations partenaires, impliquées dans le projet et forces d'initiatives.

Budget prévisionnel annuel

Le coût total du projet est estimé à 43 800 €.

Bordeaux Métropole financerait le dispositif à hauteur de de 30 000 €. Cette somme est inscrite au budget primitif 2025.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5111-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015, reçue à la Préfecture de la Gironde le 9 juin 2015, adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé par Bordeaux Métropole,

VU la demande de subvention déposée par « Musiques de Nuit Diffusion » en juillet 2024,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de Bordeaux Métropole à développer une politique de coopération internationale multithématique, et notamment renforcer les actions culturelles,

DECIDE

Article 1 : D'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention annexée avec l'association « Musiques de Nuit Diffusion ».

Article 2 : D'attribuer une subvention d'un montant de 30 000 € à « Musiques de Nuit Diffusion » à Cenon pour l'organisation d'évènements culturels croisés en lien avec l'Afrique.

Article 3 : D'imputer la dépense sur le budget principal de l'exercice en cours au chapitre 65 — article 65748 — fonction 048.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur MORETTI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juin 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------